



Actualités Presse - Commune de Coatréven

Février 2020

Coatréven **OUEST-FRANCE** 12/02/2020

Le conseil municipal en bref
Le conseil municipal s'est réuni lundi soir.

Taux d'imposition
Les taux d'imposition « inchangés depuis le début du mandat », indique le maire, Yves Le Roillan, ont été reconduits. Taxe d'habitation, 12,16 % ; taxe foncière sur le bâti, 16,86 % ; taxe foncière sur le non bâti, 54,95 %, soit un produit évalué à 124 883 €.

Acquisition foncière
Le projet d'achat d'une surface de 46 464 m² pour l'aménagement d'un nouveau lotissement doit passer par une procédure d'expropriation. La commune change d'avocat et fera appel à celui de Lannion Trégor Communauté (LTC), M^e Gourvennec, du cabinet de Brest.

Restauration de l'église

Coatréven

6 663 € de subventions aux associations
Le conseil municipal a voté à l'unanimité les subventions aux associations communales, intercommunales et autres organismes, lundi soir, pour un total de 6 663 €.
Comité des fêtes, 400 € ; club troisième âge, 320 € ; Les Trotteurs, 130 € ; ES Rudonou, 1 022 € ; Anciens d'Algérie, Maroc, Tunisie, 40 € ; Ty Ma Zud Coz, 30 € ; Adapei, 50 € ; Chambre des métiers, 40 € ; Visiteurs des malades, 30 € ; école Notre-Dame de Kermaria, 1 850 € pour cinq élèves en élémentaire et 2 220 € pour six élèves en maternelle, soit un total de 4 070 € ; Comice agricole, 173 € ; Centre alimentaire des Côtes-d'Armor, 60 € ; Restaurants du cœur, 120 € ; Sorties scolaires : Notre-Dame de la Clarté, 138 € pour trois élèves.

Le conseil approuve le tarif des subventions accordées par élève de la commune, sur demande écrite de l'école et attestation de présence, pour sortie pédagogique, 15 € ; classe de neige, de découverte, séjour à l'étranger, 48 €.

Un avenant de près de 40 000 € pour les travaux de l'église Saint-Pierre

● Pour l'un de leurs derniers conseils municipaux avant les élections, le maire de Coatréven, Yves Le Rolland, et son équipe ont attribué, lundi soir, 5 365 € de subventions aux associations.

SUBVENTIONS. Elles se répartissent comme suit : comité des fêtes, 400 € ; club du 3^e âge, 320 € ; Les Trotteurs, 130 € ; ES Rudonou, 1 022 € ; Anciens d'Algérie, Maroc, Tunisie, 40 € ; Ty Mad Zud Coz, 30 € ; Chambre de métiers apprentissage, 40 € ; Adapei, 50 € ; VMEH, 30 €, école N.-D. Kermaria, 2 822 € ; Comice agricole, 173,25 € ; Centre alimentaire 22, 50 €, Les Restos du cœur, 120 € ; sorties scolaires collège de La Clarté, 138 €.

RÉNOVATION DE L'ÉGLISE. Des travaux supplémentaires - non évalués

lors de la première estimation - étant nécessaires, de nouveaux devis, s'élèvent à 39 620 € HT, ont été adoptés. Ces travaux seront subventionnés à hauteur de 85 %, ce qui laissera à la charge de la commune la somme de 7 900 €.

TAXES LOCALES. Les élus ont adopté les taux d'imposition, qui n'augmenteront pas pour la part communale. « Ce n'est pas la dernière année de notre mandat que nous allons augmenter ces taux alors que nous ne l'avons jamais fait auparavant », indiquait le maire. Taxe d'habitation, 12,16 % ; taxe foncière sur le bâti, 16,86 % et taxe foncière sur le non bâti, 54,95 %.

RÉSERVE FONCIÈRE. Afin de mener à bien les négociations et représenter

la commune dans les transactions d'achat de terrains pour une réserve foncière, dans l'optique de la revitalisation du bourg, c'est le cabinet d'avocats Prieur qui a été retenu.

ÉLAGAGE. Dans le cadre du déploiement de la fibre optique, « il devient vital que les propriétaires concernés par ce plan d'élagage afin de faciliter le passage de la fibre procèdent à ces travaux au risque que cette installation ne puisse se faire », a précisé le maire.

EN BREF. L'avenant pour le regroupement d'achat SDE a été voté à l'unanimité et nécessite une participation de 50 € par an pour la commune. La gestion de compétence pour les eaux pluviales urbaines passe sous le contrôle de LTC.

Entre Camlez et Kermaria, l'école de la discorde

Coatréven — Une motion des délégués du RPI du Rudonou estime que la pérennité de la maternelle de Camlez est remise en cause par le projet de Kermaria-Sulard. Qui, pour sa part, « veut l'équité ».

« La pérennité du récent bâtiment de l'école maternelle de Camlez est aujourd'hui remise en cause par le projet que mène la commune de Kermaria, sans aucune réflexion avec les autres communes du SIRP (syndicat intercommunal du regroupement pédagogique). À très moyen terme, la construction d'une école maternelle publique à Kermaria fragiliserait gravement les écoles publiques de nos quatre communes », indique la motion approuvée mardi soir par les délégués du RPI du Rudonou (8 pour, 2 abstentions). Cette motion sera adressée à la direction départementale de l'Education nationale.

Le SIRP regroupe les écoles de Camlez (maternelle), Kermaria-Sulard, (CP, CE1 et CE2) et Coatréven (CM1 et CM2). « En 2014, Camlez a décidé, soutenue par les communes du RPI, d'agrandir la maternelle qui répond ainsi aux besoins spécifiques des très jeunes enfants avec salle de motricité et salle de repos. »

« Kermaria a droit à l'équité »

Le coût de la construction, supporté par la commune, est de 560 000 €. L'ensemble des écoles bénéficie



Dominique Le Normand, la présidente du SIRP, et Christophe Thébault, secrétaire, ont présenté la motion pour défendre la classe maternelle de Camlez.

| PHOTO : OUEST-FRANCE

d'un transport scolaire « avec un service d'accompagnement qualifié qui, chaque matin et soir, offre une prise en charge personnalisée des plus petits, lors de la montée et la descente du car ».

En complément, les enfants peuvent bénéficier d'un service de garde dès 7 h 15 le matin jusqu'à 18 h 30.

Les trois écoles bénéficient de l'école numérique. « Cette longue histoire de plus de 40 ans a fonctionné grâce à une collaboration sans faille de nos quatre communes pour construire et développer avec bon sens et intelligence la qualité des écoles que nous avons aujourd'hui. Camlez a investi spécifiquement

dans la construction de classes maternelles adaptées, les autres écoles ont été agrandies. Nul n'imagineait à cette période que la commune de Kermaria envisagerait la construction de classes de maternelle (NDLR : projet présenté récemment à la direction départementale de l'Éducation nationale) ».

Contactée à l'issue de la réunion, Florence Ouvrard, adjointe au maire de Kermaria-Sulard, précise que « des rencontres ont eu lieu entre les maires au sujet du projet de classe à Kermaria. Il y a eu également des échanges avec les délégués du RPI. Le conseil municipal estime que les Kermarianais ont le droit à l'équité et à un service public complet. C'est pourquoi nous souhaitons cette classe pour les nombreux petits élèves de la commune. Le projet est en mairie et chacun peut y venir pour avoir toutes les explications ».

Elle souligne également qu'en 2014, « quand Camlez a souhaité agrandir l'école maternelle, Kermaria avait déjà proposé de faire un échange de cycles scolaires, la maternelle venant alors à Kermaria, mais cette proposition est restée sans suite ».

Le syndicat du regroupement pédagogique vote le budget

Les délégués des communes du Rudonou au syndicat intercommunal du regroupement pédagogique (SIRP), présidé par Dominique le Normand, ont, mardi soir, voté à l'unanimité le compte de gestion, le compte administratif 2019 et le budget 2020 en présence de Gwenaëlle Sévenet, trésorière.

Le compte administratif

En fonctionnement : 210 760 € pour

les dépenses, et 210 919 € pour les recettes. Le résultat de clôture de 60 124 € est reporté en fonctionnement 2020. En investissement, la section comprend des réalisations de 3 359 € en dépenses et de 4 077 € en recettes. Le budget 2020 prévoit en fonctionnement un montant de 246 329 €. En dépenses, 6 900 € pour les fournitures scolaires, 1 820 € pour la location de copieurs, 1 500 € de contrats de maintenance divers,

1 900 € pour les frais Internet. Les subventions pour les cantines versées aux communes sont de 13 420 € (110 € par enfant) : Camlez, 3 520 € (32 enfants) ; Coatréven, 5 170 € (47 enfants) ; Kermaria, 4 730 € (43 enfants). Une subvention de 1 500 € est accordée à l'amicale laïque pour les frais de transport des sorties scolaires.

En recettes

La participation des communes au fonctionnement des écoles est de 171 204 € pour 127 élèves : Camlez, 61 467 € ; Coatréven, 34 303 € ; Kermaria, 52 637 € ; Trézény, 22 795 €.

En investissement, le total des dépenses prévues est de 9 577 € pour principalement l'achat d'un logiciel de facturation et de paiement en ligne de la garderie, et de mobilier pour l'école de Camlez.

Coatréven

Ouest France

22-23 Février 2006

Les délégués du Sivu sportif ont voté le budget



Les délégués du Sivu sportif du Rudanou ont voté le budget pour l'entretien des terrains de football.

Photo : Ouest-France

Le président du Sivu (syndicat inter-communal à vocation unique) sportif du Rudanou, Gildas Guiomar, et les délégués qui gèrent l'entretien des deux terrains de football intercommunaux, réunis mardi soir, ont voté les comptes administratifs et le budget du syndicat, derniers votes avant les élections municipales et la désignation de nouveaux délégués.

Le compte administratif présente un total de dépenses de fonctionnement de 26 236 € et des recettes de 19 682 €. Le résultat de clôture est de 30 712 €. Le budget pour 2020 prévoit des dépenses de 43 312 €, dont 20 000 € pour l'entretien des terrains

et 3 800 € de fournitures diverses.

En recettes, la participation des communes sera de 4 798,74 € pour Carnac (914 habitants), de 2 577,63 € pour Coatréven (510 habitants), de 5 612,53 € pour Kermaria-Sulard (1 069 habitants) et de 1 911,10 € pour Trézény (364 habitants), soit un total de 15 000 €.

Les projets d'investissements concernent une étude sur l'électrification du terrain Le Cozannet. Les travaux de peintures doivent être poursuivis. Une provision de 10 000 € pour la réfection des terrains et de 4 000 € pour les travaux de peinture sont inscrits en investissement.

CONSEIL MUNICIPAL. Encore des travaux supplémentaires à l'église

Le chantier de l'église Saint-Pierre n'est pas fini. Il reste des travaux non prévus ou « plutôt oubliés par l'architecte » et qui apparaissent petit à petit au grand dam des conseillers municipaux. Le montant exact des travaux est de 39 620,47 € HT. La totalité de ces travaux restant à réaliser étant inférieurs à 40 000 €, le marché peut être passé sans publicité ni mise en concurrence.

Du temps passé

Les travaux concernent le lot maçonnerie, le lot charpente et l'atelier du vieux presbytère à Lanvellec pour la restauration du mobilier. Pour ces travaux,

le maire est autorisé à solliciter des subventions, la Drac, 30 % soit 11 886 €, conseil régional, 25 % soit 9 905 €, conseil départemental, 25 %, soit 9 905 €, total des subventions, 80 %, le restant à charge pour la commune sera de 7 900 €. « C'est beaucoup de temps passé sur ce dossier », a souligné le maire, Yves Le Rolland.

Les subventions

Le vote des subventions représente un total de 5 365,25 € réparti ainsi, comité des fêtes, 400 €, club du 3^e âge loisirs 320 €, les Trotteurs 130 €, l'ES Rudonou 1 022 €, anciens d'Algérie 40 €, Ty ma Zud coz 30 €,

Adapei 22 50 €, chambre des métiers 40 €, VMEH 30 €, école Notre-Dame de Kermaria-Sulard 4 070 € pour 11 élèves, comice agricole 173,25 €, centre alimentaire du Trégor 50 €, Restos du cœur 120 €, sortie scolaire en Espagne pour le collège Notre-Dame de La Clarté 138 € pour 3 élèves. Une subvention de 15 € peut être accordée pour un élève sur demande écrite de l'établissement scolaire pour une sortie pédagogique et 46 € pour une classe de neige, de découverte ou un séjour à l'étranger.

En bref. Un avenant à la convention de groupement d'achat d'énergie sera signé avec le SDE, adhésion, 50 €.

Une autre convention pour la gestion des eaux pluviales sera signée avec la LTC ainsi qu'une convention de délégation de services pour travaux à la résidence les Bosquets.

Les propriétaires doivent impérativement procéder à de l'élagage avant l'arrivée de la fibre optique. En cas de non-réalisation, la commune fera faire ces travaux, à la charge des propriétaires.

Une motion pour le maintien de l'école maternelle à Camlez et surtout contre l'ouverture possible d'une école maternelle à Kermaria-Sulard, qui pourrait mettre à mal le RPI sera signée et envoyée à la DDEN.